

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 15 août 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Nathalie Turgeon (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Nadia Aubin, secrétaire-comptable est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quatre (4) citoyens(es) sont aussi présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon et monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance, à 19h03.

2023-08-145

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir reporté les points 5.1, 5.2, 5.3 et fait l'ajout du point 6.7.

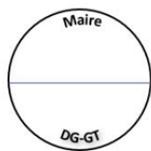
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-08-146

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2301190 et C2301203** en plus de **C2301217 à C2301237** et **C2301239, C2301240** ainsi que **L2300288 à L2300359** totalisant la somme de **563 606.18 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-147

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 juillet 2023 totalisant la somme de **50 199.61 \$**

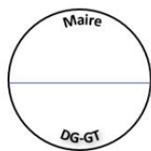
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-148

DEMANDE D'IMPLANTATION DE BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE ÉLECTRIQUE DE NIVEAU 2 ET AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE ENTENTE AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE BORNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE.

ATTENDU l'étude de faisabilité, pour le développement d'un réseau de bornes de recharge électrique sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pilotée par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) financé dans le cadre du Fond régions et ruralité (FRR) volet 4 de la MRC d'Antoine-Labelle et présentée par le TACAL;

ATTENDU que le TACAL souhaite déployer la phase 2 de ce projet, laquelle consiste à la recherche de financement et de partenaires pour procéder à l'installation des bornes de recharge au cours des années 2023 et 2024, et qu'à cet effet le conseil de la MRC a adopté favorablement une résolution demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'autorisation de



N° de résolution
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

financer le projet de la phase 2 à hauteur de 200 000 \$ dans le cadre du 2^e appel de projets à caractère exceptionnel de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-15037-04-23 et MRC-CC-15079-05-23);

ATTENDU qu'en date du 28 juin 2023, ce projet est toujours en attente d'une réponse du MAMH quant à son admissibilité;

ATTENDU la proposition du TACAL de conclure une entente avec les différentes municipalités dans le but d'installer, minimalement, une borne double de niveau 2 dans les noyaux villageois du territoire;

ATTENDU que le TACAL assurera la recherche et les demandes de financement ainsi que la coordination de l'ensemble des travaux en partenariat avec le soutien des employés municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles désire collaborer avec le TACAL et participer à la réalisation de ce réseau de bornes de recharge publique;

ATTENDU que le TACAL aura notamment besoin de la participation de la Municipalité principalement en services pour l'aménagement du stationnement ainsi que pour une contribution financière maximale de 15 000 \$ laquelle sera définie ultérieurement lors de la signature d'une entente entre le TACAL et la municipalité et la connaissance finale des partenaires financiers;

ATTENDU que le TACAL pourra également exiger à la Municipalité le paiement de certains frais qui ne seront pas admissibles aux aides financières, tel que prévu à l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et le TACAL;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

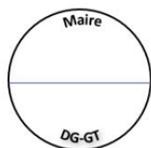
VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU à l'unanimité de souligner au TACAL l'intention de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles de participer au projet de déploiement de bornes de recharge publiques électriques de niveau 2 sur son territoire en demandant l'implantation d'une borne électrique dès 2023 ou à compter de 2024 pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et de désigner la directrice générale Lyz Beaulieu à soutenir le TACAL dans la réalisation du projet ainsi que pour le soutien dans les démarches municipales visant notamment l'identification du lieu désigné par la Municipalité et les autorisations nécessaires le cas échéant le tout, conditionnement à l'acceptation du financement du MAMH dans le cadre du FRR volet 4.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et le TACAL prévoyant les modalités de réalisations du projet et prévoyant un engagement financier ne dépassant pas 15 000 \$ pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-08-149

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC HYDRO-QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-150

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE NUIT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge pour conserver les services offerts à l'hôpital, et ce, durant la période de nuit inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-151

PROJET-PILOTE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

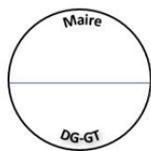
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de nommer la directrice générale, madame Lyz Beaulieu, à agir ou signer pour et au nom de la municipalité tous documents pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-08-152

NOMINATION DE NATHALIE TURGEON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de nommer Nathalie Turgeon aux dossiers du service de garde et la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2023-08-153

MAINTIEN D'ÉQUITÉ SALARIALE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Amyot Gélinas avec la plus basse soumission au montant de 4 200\$ afin que la firme puisse procéder au maintien et à la mise à jour de l'équité salariale de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-154

ENGAGEMENT DE TOMMY DION – OPÉRATEUR PAVEUR

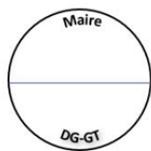
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Tommy Dion à titre d'opérateur (paveur) temporaire seulement pour le travail d'asphaltage des trois chantiers en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

URBANISME ET HYGIÈNE

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-08-155

OCTROI CONTRAT PAVAGE MASKA

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU qu'étant donné qu'à la suite d'un dépôt d'appel d'offres SALDI 23-01 sur SEAO pour procéder à l'achat d'enrobés bitumineux, un seul soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme qui après analyse, a été jugée recevable, le conseil de la Municipalité autorise Lyz Beaulieu, directrice générale à octroyer le contrat à Pavage Maska inc. au montant de 1 072 118,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-156

ARPENTAGE PAVL 2024 AVEC FIRME HKR.

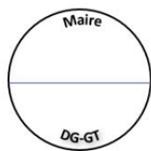
Il EST PROPOSÉ par la conseillère Audry Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de mandater la firme HKR pour faire l'arpentage du chemin Kiamika et chemin Tour du Lac pour les travaux PAVL 2024 au montant de 23 975.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-0-157

LOCATION D'UN PAVEUR ET 2 ROULEAUX COMPACTEURS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'accepter pour le bon fonctionnement des travaux d'asphaltage, la location d'un paveur et de 2 rouleaux compacteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-08-158

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Nadia Aubin
Secrétaire-comptable

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Nadia Aubin, secrétaire-comptable, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nadia Aubin
Secrétaire-comptable